



ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SÈVRES ■ ■

*Depuis 2003,
agrée par le ministère de l'intérieur
pour la formation des élus locaux*

**SECOND
SEMESTRE
2020**



**FORMATION
DES ÉLU(E)S
DEUX-SÉVRIENS**



La fonction d'élu est exigeante et nécessite des compétences spécifiques, c'est pourquoi le législateur encourage les édiles à se former depuis de très nombreuses années.

Il convient de distinguer deux dispositifs ouverts à tous les élus municipaux et communautaires :

- Le **Droit à la formation** est financé directement par le budget de la collectivité et concerne uniquement les formations relatives à l'exercice du mandat. Un débat annuel sur la formation des élus doit être réalisé au moment du vote du budget.
- Le **Droit individuel à la formation (DIF élus)** est financé par la Caisse des dépôts et des consignations par le biais d'un prélèvement sur les indemnités des élus locaux et concerne également les formations sans lien avec l'exercice du mandat (**important : ce dispositif est en cours de réforme et l'ADM79 vous tiendra informé très prochainement sur son évolution**).

L'Association des Maires des Deux-Sèvres a notamment pour missions de créer des liens de solidarité entre les élus et faciliter l'exercice de leurs fonctions par une assistance juridique ainsi que par des formations et des réunions d'information sur des thèmes diversifiés intéressant les collectivités.

Depuis 2003, l'ADM79 dispose d'un agrément du ministère de l'intérieur pour la formation des élus locaux. Chaque semestre, un catalogue de formations est proposé aux élus locaux sur des thématiques diversifiées les intéressant au premier chef : finances et fiscalité locales, marchés publics, statut de l'élu, action sociale, communication, etc.

L'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit : « **Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation** ».

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des EPCI.

Pour accompagner les nouveaux élus dans leur prise de fonctions et dans l'exercice de leur mandat, l'ADM79 a conçu une offre de formation qui s'adresse à tous les élus qui souhaitent se former individuellement.

L'Association des Maires des Deux-Sèvres s'appuie sur un réseau de formateurs national. Ces intervenants sont choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

Les frais engagés par l'élu qui participe à ces formations sont remboursés au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité.



Septembre 2020							
n°	L	M	M	J	V	S	D
36		1	2	3	4	5	6
37	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				

Appréhender précisément le budget communal - 10 septembre



Octobre 2020							
n°	L	M	M	J	V	S	D
40				1	2	3	4
41	5	6	7	8	9	10	11
42	12	13	14	15	16	17	18
43	19	20	21	22	23	24	25
44	26	27	28	29	30	31	

Gestion du cimetière communal - 6 octobre

Organisation de l'achat public dans ma collectivité - 16 octobre



Novembre 2020							
n°	L	M	M	J	V	S	D
44							1
45	2	3	4	5	6	7	8
46	9	10	11	12	13	14	15
47	16	17	18	19	20	21	22
48	23	24	25	26	27	28	29
49	30						

Appréhender précisément le budget communal - 6 novembre



Décembre 2020							
n°	L	M	M	J	V	S	D
49		1	2	3	4	5	6
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
53	28	29	30	31			

Maîtriser sa prise de parole en public - 1^{er} décembre

Travailler concrètement à la préparation du budget de ma commune - 2 sessions - 10 ou 11 décembre (au choix)

Détail et bulletin
d'inscription
à la suite

LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATES :

jeudi 10 septembre 2020

ou

mardi 6 novembre 2020

de 9h00 à 17h00

DURÉE :

1 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine -
20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

INTERVENANT :

Patrick NAUDET - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus

(agents si places disponibles)

EFFECTIF :

Groupe limité à 20 personnes

TARIFS 2020 DIF ÉLUS

(prise en charge par la caisse des dépôts
et consignation)

*nous consulter
car une réforme est en cours*

TARIFS 2020

*Lorsque le financement est pris sur le
budget de la collectivité
(tarifs à la journée)*


- ⇒ - de 500 habitants : 96 €
- ⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €
- ⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- ⇒ + de 2501 habitants : 136 €
- ⇒ Autres : 150 €

**NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.**

Objectifs

- apporter un éclairage sur la lecture du document budgétaire
- comprendre les résultats du compte administratif et leur affectation
- établir le lien entre ces résultats et la réalisation du budget

Contenu

- 
- ⇒ **Généralités**
 - un budget pour quoi faire ?
 - les principes budgétaires
 - le calendrier annuel en matière budgétaire
 - les intervenants dans la gestion financière
 - ⇒ **Le compte administratif de la commune**
 - l'affectation du résultat
 - les seuils d'alerte
 - éléments d'analyse/ forces et faiblesses de la situation financière de la commune
 - la capacité à investir au regard des projets
 - ⇒ **Le budget**
 - la section de fonctionnement
 - le report de l'année antérieure
 - l'évaluation des charges et des recettes
 - la section d'investissement
 - les restes à réaliser
 - le report de l'année antérieure
 - le montant des investissements
 - les travaux en régie
 - le mode de financement des investissements
 - l'équilibre des deux sections

LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATE :

mardi 6 octobre 2020

de 9h00 à 17h00

DURÉE :

1 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine -
20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

INTERVENANT :

Patrick LOIZEAU - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus
(agents si places disponibles)

EFFECTIF :

Groupe limité à 20 personnes

TARIFS 2020 DIF ÉLUS

(prise en charge par la caisse des dépôts
et consignation)

*nous consulter
car une réforme est en cours*

TARIFS 2020

*Lorsque le financement est pris sur le
budget de la collectivité
(tarifs à la journée)*

- ⇒ - de 500 habitants : 96 €
- ⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €
- ⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- ⇒ + de 2501 habitants : 136 €
- ⇒ Autres : 150 €

**NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.**

Objectifs

- présenter le cadre réglementaire lié à l'organisation et à la gestion des cimetières
- appréhender les contraintes et besoins de la collectivité
- sécuriser les procédures et pratiques des opérateurs funéraires

Contenu

- ⇒ **Le contexte funéraire**
- ⇒ **Le rôle des cimetières aujourd'hui**
- ⇒ **Le droit à inhumation et les modes d'inhumation dans le cimetière**
- ⇒ **Aménagement, équipements obligatoires et facultatifs**
- ⇒ **Les emplacements traditionnels :**
 - Les règles liées à l'inhumation
 - Le terrain commun
 - Le terrain concédé
- ⇒ **Le règlement municipal des cimetières**
- ⇒ **La prise en compte du foncier existant dans le cimetière**
- ⇒ **Les tarifs des concessions et des taxes funéraires**
- ⇒ **Les contraintes réglementaires, techniques et budgétaires liées aux reprises administratives de sépultures**
- ⇒ **L'aménagement du site cinéraire**

LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATE :

vendredi 16 octobre 2020

de 9h00 à 17h00

DURÉE :

1 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine -
20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

INTERVENANT :

Philippe LECHAT - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus
(agents si places disponibles)

EFFECTIF :

Groupe limité à 20 personnes

TARIFS 2020 DIF ÉLUS

(prise en charge par la caisse des dépôts
et consignation)

*nous consulter
car une réforme est en cours*

TARIFS 2020

*Lorsque le financement est pris sur le
budget de la collectivité
(tarifs à la journée)*

- ⇒ - de 500 habitants : 96 €
- ⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €
- ⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- ⇒ + de 2501 habitants : 136 €
- ⇒ Autres : 150 €

**NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.**

Objectifs

- découvrir de façon pratique la commande publique
- trouver une cohérence organisationnelle dans votre collectivité
- débiter le mandat en appréhendant sereinement l'achat public

Contenu

⇒ Contexte général de la commande publique

- Base de la réglementation
- Principes généraux de l'achat public

⇒ Principales procédures

- Procédure adaptée
- Procédure formalisée
- Seuils de passation et de publicité

⇒ Acteurs de la commande publique

- Étude de délibérations pour déterminer le rôle ou le positionnement :
 - du maire (ou président)
 - de l'assemblée délibérante
 - De la commission d'attribution (notamment de la CAO)

⇒ La définition du besoin

- Fiches fournitures et services
- Fiche travaux

⇒ Le choix de l'attributaire du marché

- Exemples de critères pour mieux cerner :
 - la valeur technique
 - la valeur financière
- En prenant en compte la notion de développement durable (exemple de l'achat local)



LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATE :

mardi 1^{er} décembre 2020

de 9h00 à 17h00

DURÉE :

1 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine -
20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

INTERVENANT :

Brigitte CAVAILLE - formatrice

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus

EFFECTIF :

Groupe limité à 15 personnes

TARIFS 2020 DIF ÉLUS

(prise en charge par la caisse des dépôts
et consignation)

*nous consulter
car une réforme est en cours*

TARIFS 2020

*Lorsque le financement est pris sur le
budget de la collectivité
(tarifs à la journée)*

- ⇒ - de 500 habitants : 96 €
- ⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €
- ⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- ⇒ + de 2501 habitants : 136 €
- ⇒ Autres : 150 €

**NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.**

Objectifs

- connaître les différentes dimensions de la communication orale
- savoir s'exprimer de manière claire et concise
- développer la qualité de ses communications
- mieux gérer les situations de stress liées à la prise de parole en public

Contenu

⇒ Séquence 1 : Evaluer l'articulation entre l'orateur, l'auditoire et l'intervention

- Repérer les différentes composantes de l'expression orale et les travailler
- La respiration - la voix - le regard - l'attitude physique, les gestes et les postures - les déplacements

⇒ Séquence 2 : Mesurer l'importance de la relation avec l'auditoire

- Comment la susciter dès la première minute ?
- Comment la maintenir dans la durée ?
- Comment créer l'échange et l'interaction ?
- Comment répondre aux questions et objections ?
- Comment clore une intervention ?

⇒ Séquence 3 : Préparer l'organisation du message

- Clarifier l'objectif à atteindre en 3 questions-clés (informer, expliquer, faire adhérer, rendre compte...)
- Structurer le message, mettre en place ses idées
- Saisir l'importance de l'introduction et de la conclusion
- S'exercer à introduire un propos par 6 techniques différentes

⇒ Séquence 4 : Améliorer l'expression du discours

- Réduire le trac : identifier les peurs principales
- Connaître les 6 moyens concrets pour le combattre
- Renforcer ses ressources personnelles pour éviter les gestes et les mots parasites
- Contrôler ses émotions et ses sentiments



LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATES :

jeudi 10 décembre 2020

ou

vendredi 11 décembre 2020

de 9h00 à 17h00

DURÉE :

1 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine -
20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

INTERVENANT :

Patrick NAUDET - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus

(agents si places disponibles)

EFFECTIF :

Groupe limité à 15 personnes

TARIFS 2020 DIF ÉLUS

(prise en charge par la caisse des dépôts
et consignation)

*nous consulter
car une réforme est en cours*


TARIFS 2020

*Lorsque le financement est pris sur le
budget de la collectivité
(tarifs à la journée)*

- ⇒ - de 500 habitants : 96 €
- ⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €
- ⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- ⇒ + de 2501 habitants : 136 €
- ⇒ Autres : 150 €

**NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.**

Objectif et méthode

- permettre aux élus de comprendre précisément la construction du budget de leur commune
- pour cette formation, les élus doivent avoir en leur possession (sous format papier) : le dernier budget voté, le dernier compte administratif voté, le dernier compte de gestion, les fiches financières fournies par la DGFIP, les fiches financières de la DGF.
- **VOTRE ORDINATEUR PORTABLE EST INDISPENSABLE POUR CETTE FORMATION** 

Contenu

⇒ Préalable à l'élaboration du budget

- Les résultats du CA de l'année n-1
- Les seuils d'alerte, les actions à mettre en oeuvre

⇒ Travail préparatoire (prévoir à 5 ans)

- La fiscalité
- Les dotations
- Les autres recettes
- Les charges

⇒ La prévision budgétaire

⇒ Le débat d'orientation budgétaire

⇒ Le budget

⇒ La capacité de la commune à investir

⇒ Le vote du conseil

⇒ Communiquer autour des finances



BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner à l'ADM79
- un par personne - à dupliquer -

COLLECTIVITÉ :

Nom : Prénom :

Fonction : N° de téléphone portable* :

Mail personnel (obligatoire)* :

Mode de financement : budget de la collectivité autres

S'inscrit au(x) repas au tarif unique de 17 € : oui non

S'inscrit à la (aux) formation(s) suivante(s)

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même. Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires des Deux-Sèvres.*

**COCHER LA(LES) CASE(S)
CORRESPONDANTE(S)**

Appréhender précisément le budget communal - 10 septembre

Gestion du cimetière communal- 6 octobre

Organisation de l'achat public dans ma collectivité - 16 octobre

Appréhender précisément le budget communal - 6 novembre

Maîtriser sa prise de parole en public - 1^{er} décembre

Travailler concrètement à la préparation du budget de ma commune - 10 décembre

Travailler concrètement à la préparation du budget de ma commune - 11 décembre

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

- Pour nous adresser votre demande de formation :
 - 1) mail : a.d.m.79@wanadoo.fr
 - 2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT
- Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au moins 10 jours avant la session.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée.